

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juin 2023

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Paul, M. Monany, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Thibault donnant pouvoir à M. Molossi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Guiraud, M. Bedreddine, M. Duprey, M. Taïbi, Mme Girardet, M. Cranoly, M. Bluteau, Mme Lagarde



Délibération n° 18-01 du 8 juin 2023

CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU CENTRE D'INITIATION DU GOLF DE LA POUDRERIE ET DU CENTRE ÉQUESTRE GEORGES-VALBON - LA COURNEUVE – SOUTIEN FINANCIER EXCEPTIONNEL À L'UCPA – IMPACTS COVID-19

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code civil,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1er juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 13-01 du 21 septembre 2017 décidant de déléguer l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon - La Courneuve et du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie,

Vu sa délibération n°13-02 du 5 avril 2018 attribuant à l'UCPA Sport Loisirs la concession de service public pour l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan pour une durée de huit ans,

Vu la concession de service public n°20 189 300 002 228 pour l'exploitation du centre départemental d'initiation au golf de La Poudrerie à Livry-Gargan, conclue avec l'UCPA Sport Loisirs,

Vu sa délibération n°13-02 du 5 avril 2018 attribuant à l'UCPA Sport Loisirs la concession de service public pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon - La Courneuve, pour une durée de vingt-cinq ans,

Vu la concession de service public n°20 189 300 002 233 pour l'exploitation du centre équestre départemental Georges-Valbon - La Courneuve, conclue avec l'UCPA Sport Loisirs,

Vu les demandes formulées par l'association UCPA Sport Loisirs,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,



après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE à l'association UCPA Sport Loisirs une subvention exceptionnelle d'un montant total de 121 267 euros afin de contribuer aux pertes financières d'exploitation enregistrées en raison de la crise sanitaire du Covid-19, se décomposant comme suit :

- 108 345 euros pour le centre départemental d'initiation au golf de la Poudrerie
- 12 922 euros pour le centre équestre départemental Georges-Valbon-La Courneuve

- APPROUVE le protocole transactionnel ci-annexé, à conclure avec l'association UCPA Sport Loisirs, relatif aux concessions de service public pour l'exploitation des centres cités ci-dessus,

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer ledit protocole au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.